



**CÉDULE DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES 2017**  
**de la MRC Beauce-Sartigan et de la MRC Robert-Cliche**  
**Centre régional de traitement des boues des fosses septiques de la**  
**Ville de Saint-Joseph-de-Beauce 418 226-5300**

<b>MUNICIPALITÉS de la MRC BEAUCE-SARTIGAN</b>			<b>DATES DE VIDANGE</b>
<b>* Composer le 418 226-5300 pour la prise de rendez-vous</b>			
St-René St-Martin	St-Théophile St-Côme-Linière	St-Philibert St-Gédéon-de-Beauce	Du 14 mai au 3 juin 2017
St-Benoît Labre La Guadeloupe	St-Ephrem-de-Beauce Lac Poulin		Du 4 au 17 juin 2017
St-Georges (secteurs Aubert-Gallion et St-Jean-de-la-Lande)			Du 18 juin au 1 <sup>er</sup> juillet 2017
St-Georges (secteur St-Georges Est)			Du 2 au 22 juillet 2017
Notre-Dame-des-Pins St-Honoré-de-Shenley	St-Simon-les-Mines St-Hilaire-de-Dorset	St-Évariste-de-Forsyth	Du 23 juillet au 5 août 2017
St-Benoît Labre et Lac Poulin			Du 20 août au 9 septembre 2017
St-Georges (secteur Aubert-Gallion)			Du 10 au 16 septembre 2017
St-Georges (secteur St-Georges Est)			Du 17 au 23 septembre 2017
St-René St-Martin	St-Théophile St-Côme-Linière	St-Philibert St-Gédéon-de-Beauce	Du 3 septembre au 7 octobre 2017
<b>MUNICIPALITÉS de la MRC ROBERT-CLICHE</b>			<b>DATES DE VIDANGE</b>
<b>La MRC vous téléphonera une semaine avant la vidange</b>			
<b>Pour info : 418 774-9828, poste 231</b>			
Beauceville (secteur Est)			Du 14 mai au 17 juin 2017
St-Victor			Du 14 mai au 17 juin 2017
St-Alfred			Du 11 au 24 juin 2017
Tring-Jonction	St-Frédéric		Du 25 juin au 1 <sup>er</sup> juillet 2017
St-Sévérin			Du 2 au 8 juillet 2017
Saint-Joseph-de-Beauce			Du 9 au 29 juillet 2017
Saint-Joseph-des-Érables			Du 6 au 12 août 2017
St-Jules			Du 6 au 12 août 2017
St-Odilon			Du 13 au 26 août 2017
Beauceville (secteur Ouest)			Du 27 août au 16 septembre 2017
St-Victor			Du 17 au 23 septembre 2017
<p>Nous retournons votre appel en semaine dans un délai de 24 heures. Veuillez prendre note que des coûts additionnels de 50\$ sont prévus les samedis, dimanches, les jours fériés, pendant la période des fêtes, soit du 22 décembre 2017 au 3 janvier 2018 inclusivement et pour les vidanges effectuées avant le 15 mai ou après le 15 octobre, sauf pour les fosses de rétention. Les fosses doivent être facilement accessibles pour le camion et les couvercles doivent être visibles et dégagés de 4 à 6 pouces pour permettre la manipulation.</p>			